

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers

en exercice	10
présents	8
votants	8
pour	9
contre	0
abstention	0

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune de LANGE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la salle des Fêtes, sous la présidence de M. GARGAUD Patrick,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2022

Présents : GARGAUD Patrick, COUTANT Bernadette, MAIGRET Max, GAUTIER Marc, PENISSARD Jean, JACQUELIN Jocelyne, MARY Anaïs, ALLARD Virginie.

Absents excusés : MASSON Jean-François, ROBIN Thierry.

Procurations : MASSON Jean-François donne procuration à COUTANT Bernadette.

Anaïs MARY est nommé *secrétaire de séance*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé

Monsieur le Président a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

1 – OBJET : Approbation du budget primitif de l'année 2022

Le projet de budget primitif présenté par le Maire a été adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et recettes à 384 916.00 € en Section de Fonctionnement et à 66 968.00 € en Section d'Investissement.

Section de Fonctionnement

Dépenses : 384 916.00 €

011- Charges à caractère général	173 375.00 €
012 - Charges de personnel	136 495.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 048.00 €
022 – Dépenses imprévues	5 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	12 962.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 036.00 €

Recettes : 384 916.00 €

013 – Atténuation de charges	6 500.02 €
70 – Produits services, domaine et ventes directes	11 500.00 €
73 – Impôts et taxes	106 481.00 €
74 – Dotations et participations	95 622.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	4 500.00 €
78 – Reprises sur provisions	2 500.00 €
002 – Résultat antérieur reporté	157 812.98 €

Section d'investissement

Dépenses : 66 968.00 €

21 – Immobilisations corporelles	66 568.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	400.00 €

Recettes : 66 968.00 €

13 – Subventions d'investissement	20 521.79 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	12 962.00 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 036.00 €
001 – Solde d'exécution positif reporté	24 448.21 €

Subventions attribuées : 2 420.00 €

Société communale des chasseurs de Langé	800.00 €
AAPPMA Le Martin Pêcheur Langé	400.00 €
Les Randonneurs de Langé	300.00 €
Famille Rurale de Langé	200.00 €
Comité des Fêtes de Langé	400.00 €
Association pour les écoles du SIRP Langé-Veuil-Vicq-sur-Nahon	150.00 €
Association Délégués Départementaux Education Nationale	20.00 €
Divers	150.00 €

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture le 22/04/2022

2 – OBJET : Réintégration de la provision pour les travaux de la fibre dans le budget en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la délibération n°4 du 29 avril 2021, portant sur la constitution d'une provision semi-budgétaire dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique, il convient de réintégrer la provision au budget principal en section de fonctionnement ; la charge financière de cette opération n'ayant pas à être supportée par la commune de Langé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réintégrer la provision semi-budgétaire pour les travaux de déploiement de la fibre optique, sur le budget principal en section de fonctionnement.

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture le 22/04/2022

3 – OBJET : Demande d'approbation pour l'adhésion de la commune d'EGUZON-CHANTÔME au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome de l'Indre.

Par délibération du 31 janvier 2022, la commune d'EGUZON-CHANTÔME a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre.

Par délibération du 18 mars 2022, le Comité du Syndicat a accepté, à l'unanimité l'adhésion de cette nouvelle commune qui porterait à 226 le nombre des communes adhérentes, plus Châteauroux Métropole (14 communes).

En application de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes membres doivent se prononcer ensuite.

Je vous propose de vous prononcer favorablement à cette adhésion en adoptant la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de la commune de Langé, réuni en session ordinaire le 15 avril 2022 à 20h30, par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention(s)

- approuve l'adhésion de la commune d'EGUZON-CHANTÔME au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre ;
- approuve les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre mis à jour en conséquence.

*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture le 22/04/2022*

QUESTIONS DIVERSES

Constitution du bureau de vote pour le second tour des élections présidentielles.

2^{ème} tour : 24 avril 2022

8h à 12h

GARGAUD Patrick
ALLARD Virginie
PENISSARD Jean

12h à 15h

MAIGRET Max
ROBIN Thierry
COUTANT Bernadette

15h à 18h

MASSON Jean-François
JACQUELIN Jocelyne
GAUTIER Marc

Recrutement de Mme Geordie GIRAUD.

La date de recrutement par voie de mutation de Madame Geordie GIRAUD est fixée au 18 mai 2022.

Feu d'artifice des écoles du SIRP.

Suite à la demande de subvention faite par Madame ARRICOT, pour financer le feu d'artifice du SIRP en juillet, Monsieur Le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 150€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 heures 18.